

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0388**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement Kalliste -  
Convention financière d'application avec la société K-Plan

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 20 octobre 2008****Décision n° B-2008-0388**

|           |   |
|-----------|---|
| objet :   | <b>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement Kalliste - Convention financière d'application avec la société K-Plan</b> |
| service : | Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation   |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2008-0310 en date du 13 octobre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Kalliste pour un montant de 302 903,10 €.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer la société K-Plan dans le cadre de sa participation au projet de recherche et développement Kalliste en lien avec les activités du pôle Lyonbiopôle, à hauteur de 302 903,10 € comme défini dans la convention cadre, selon les modalités exposées ci-dessous.

Les conditions de libération de ces versements sont notifiées par la convention financière d'application jointe au dossier ;

Vu ladite convention ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la convention financière à intervenir entre la Communauté urbaine et la société K-Plan,

b° - le versement d'une subvention de 302 903,10 €, selon les modalités suivantes :

- 90 870,93 € en 2008, représentant 30 % de la participation financière accordée, à la notification de la présente convention et dès le premier comité de suivi du projet notifiant son démarrage effectif,

- 75 725,77 € en 2009, soit 25 % de la participation financière accordée,

- 75 725,77 € en 2010, soit 25 % de la participation financière accordée,

- 60 580,63 € en 2011, soit le solde de la participation financière accordée.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et la société K-Plan.

**3° - Ces dépenses** seront imputées sur l'opération n° 1294 individualisée le 11 septembre 2006 pour un montant de 6 M€ :

- exercice 2008 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1294 pour un montant de 90 870,93 €,
- exercice 2009 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1294 pour un montant de 75 725,77 €,
- exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1294 pour un montant de 75 725,77 €,
- exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1294 pour un montant de 60 580,63 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.**